



REGLEMENT POUR LA LOCATION ET LE PRÊT DE TABLEAUX ELECTRONIQUES

L'Association Vaudoise de Judo et Ju-Jitsu (AVJJ) dispose de 4 tableaux de marquage électroniques. Elle les mets à disposition de ses membres, ainsi que des membres de la Fédération Suisse de Judo (FSJ) aux conditions suivantes:

LOCATION

prix de location par jour et par tableau:

- membres de l'AVJJ: gratuit
- autres membres de la FSJ: sfr 80.-

PRÊT

durée: annuelle, renouvelable tacitement d'année en année. L'AVJJ peut récupérer définitivement le matériel prêté en tout temps avec préavis de 30 jours.

conditions:

- participation au championnat suisse par équipes
- formation du personnel engagé aux tables de marquage lors du championnat vaudois individuel
- mise à disposition immédiate du matériel prêté en cas de location (voir ci-dessus)
- livraison au club organisateur du championnat vaudois individuel et des tournois cantonaux
- prise en charge des frais de réparation en cas de dommage non-couvert par la garantie du matériel prêté

Adopté en AG le 21 mars 2006 et modifié par l'AG du 11 mars 2008